

# Recommandations adoptées

## POINT 8 ASSURANCE QUALITÉ

Considérant les positions antérieures de la fédération sur cette question;

Considérant les dangers, les risques et les conséquences que constitue l'assurance qualité en enseignement supérieur, identifiés dans l'ensemble des textes et recherches produits entre autres par la fédération depuis plusieurs années, notamment la marchandisation de l'éducation et l'atteinte à l'autonomie professionnelle, individuelle et collective;

Considérant que l'assurance qualité peut se déployer différemment dans les universités, les cégeps et les collèges et qu'elle pourrait mener, pour ces deux derniers, à une habilitation à décerner leurs propres diplômes;

Considérant que la fédération reconnaît qu'il revient à chaque regroupement d'identifier les moyens appropriés pouvant le mieux servir ses intérêts;

Considérant que la qualité ne constitue en rien un objectif nouveau en éducation;

### Il est proposé :

- Que la FNEEQ dénonce les mécanismes « d'assurance qualité » en enseignement supérieur et s'oppose à toute atteinte à l'autonomie professionnelle, individuelle et collective;
- Que la FNEEQ développe, soutienne et fasse la promotion de la qualité de l'éducation en enseignement supérieur;
- Que la FNEEQ vienne, au besoin, en appui aux regroupements pour soutenir leurs initiatives spécifiques;
- Que la FNEEQ poursuive sa réflexion vers un plan d'action global pouvant répondre aux besoins de l'ensemble de la fédération, mais visant aussi à rallier nos partenaires en éducation sur ce sujet, tant localement qu'au plan national et international.

**POINT 13 CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES**

Considérant nos positions antérieures et l'état actuel du débat;

Considérant que la FNEEQ appuie une Charte de la laïcité faisant la promotion de la laïcité et de la neutralité religieuse de l'État;

Considérant que la FNEEQ doit prendre position dans les débats de société qui touchent ses membres ou des enjeux de société;

Considérant que la FNEEQ est une organisation syndicale qui vise à défendre les droits collectifs et individuels de tous ses membres;

Considérant le caractère démocratique, inclusif et pluraliste de la société québécoise;

Considérant que la FNEEQ croit davantage dans l'éducation et la sensibilisation que dans les mesures coercitives;

Considérant que l'adoption du projet tel que proposé risque d'entraîner des procédures judiciaires longues, coûteuses et inutiles;

**Il est proposé :**

- 1) que la FNEEQ fasse la promotion de l'inclusion, notamment, par l'intégration culturelle, professionnelle, économique et linguistique;
- 2) que la FNEEQ dénonce les enjeux électoralistes entourant cet important débat;
- 3) que la FNEEQ poursuive le débat lors d'une prochaine instance fédérale.

**Dans le contexte du dépôt du projet de loi no 60, que la FNEEQ se prononce généralement :**

- a) en faveur de la neutralité de l'État;
- b) en faveur de l'égalité des hommes et des femmes;
- c) en faveur de l'encadrement des demandes d'accommodement qui viendraient introduire des facteurs de discrimination fondée sur le genre;
- d) en faveur de l'obligation d'être à visage découvert comme la situation l'exige dans l'ensemble des interactions entre les citoyens et les représentants de l'État lors de l'offre ou de la réception des services publics;
- e) en faveur de l'interdiction du port de signes religieux pour les personnes qui représentent le pouvoir et l'autorité coercitive de l'État dans les fonctions suivantes : les magistrats, les procureurs de la Couronne, les policiers, les gardiens de prison et le président et le vice-président de l'Assemblée nationale;

- f) contre le port du voile intégral dans les institutions d'enseignement puisqu'il nuit aux relations humaines et particulièrement aux relations d'apprentissage;
- g) que la FNEEQ dénonce l'incohérence du projet de loi 60 qui ne remet pas en question les subventions et les avantages fiscaux aux groupes religieux, le financement public des écoles à vocation religieuse, le maintien du crucifix à l'Assemblée nationale et la prière dans les conseils municipaux, et qui va à l'encontre de l'égalité hommes-femmes;
- h) que la FNEEQ s'oppose à la modification unilatérale des clauses de non-discrimination de nos conventions collectives, telle que proposée par l'article 13 du projet de loi 60.

**AUTRE PROPOSITION :**

Que la FNEEQ demande à la CSN qu'elle réclame une prolongation du délai de dépôt de mémoires sur la loi 60 pour que la FNEEQ puisse conclure ses débats.

**POINT 23 DONS**

Que le conseil fédéral adopte les dons suivants :

- **Fonds Avenir Lac-Mégantic** 2 000 \$
- **Campagne de financement Leucan** 2 500 \$

**QUESTIONS DE PRIVILÈGE****▪ Appui aux enseignantes et enseignants de cégep**

Que le Conseil fédéral de la FNEEQ appuie les enseignantes et les enseignants de cégep dans leur lutte contre le Conseil du trésor pour obtenir une structure salariale qui reconnaisse sans équivoque leur appartenance à l'enseignement supérieur, c'est-à-dire une structure salariale qui soit distincte de celle des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires et qui valorise les échelons des diplômes de maîtrise et de doctorat.

**▪ Aide au peuple des Philippines**

QUE la FNEEQ contribue solidairement pour un montant de 1 000 \$ au fonds dédié à soutenir le peuple des Philippines, victime du plus violent typhon des 40 dernières années, et qu'elle invite ses syndicats à faire de même.